

CRISE FINANCIERE **S**PECULATEURS **360 MILLIARDS D'€** **S**ALARIES 0 €

« les gens qui se battent peuvent perdre, Les gens qui ne se battent pas ont déjà perdu. »

BERTOLD BRECHT

Edito

En pleine débâcle des marchés financiers, SARKOZY, explique aux salariés qu'il ne faut pas avoir peur bien que les licenciements et la récession sociale soient inévitables.

Ce simple exercice de communication vise à justifier, sans autre forme, **son plan de sauvetage pour les spéculateurs représentant 360 Milliards d'Euros.**

Se refusant de parler de nationalisation, l'Etat, par le biais d'une société écran, prêterait aux banques en difficultés sous la forme de recapitalisations en contractant des emprunts auprès de ces mêmes établissements bancaires.



Parallèlement bien que le gouvernement annonce le possible gel de la privatisation de la Poste, aucune condamnation des entreprises réalisant des bénéfices, comme à MOLEX, qui au prétexte de la crise, procèdent à des délocalisations.

Il s'agit bel et bien de nationaliser les pertes et de privatiser les profits!!!

En injectant des sommes colossales, les Etats font le choix de maintenir sous perfusion un système financier pourrissant. Les banques pourront continuer, comme par le passé, à distribuer des crédits en fonction de leurs objectifs de rentabilité, de financer des opérations de nature financière et spéculative.

L'annonce par le Bureau International du Travail de 20 Millions de chômeurs supplémentaires dans le monde, la promesse de paupérisation pour les familles modestes, la stagnation des salaires, la perte d'un demi point de croissance

pour les pays de l'Union Européenne, démontrent la nocivité des choix politiques opérés visant à geler les revenus du travail au profit des revenus issus du Capital.

Ce gouvernement qui n'hésite pas à mettre la main à la poche pour sauver les mafias financières, coupables de la banqueroute des économies nationales, et exonère d'impôt les plus riches, doit cesser de s'abriter derrière l'alibi des déficits publics et des critères de Maastricht pour justifier sa politique de vache maigre à l'égard du monde du travail et présenter la « restriction générale des politiques publiques » comme la panacée universelle.

Il faut rompre avec la RGPP dont l'objectif central, au delà des suppressions d'emplois (prévues au nombre de 30 000 pour le budget 2009 dont 2 812 au Ministère des comptes publics auquel appartient la DGFIP, soit 55% des départs à la retraite non remplacés), **visé essentiellement à privatiser ou faire sous-traiter les missions de service public jugées rentables et faire disparaître tout le reste.**

La conception de l'Etat ne peut se résumer à un accompagnement de la loi exclusive du marché pour l'économie et le social et un recentrage sur le sécuritaire et le répressif pour le peuple.

Une rupture radicale avec les contre-réformes en cours est urgente.

Cela doit se traduire par une restauration de la puissance publique avec la mise en place de politiques favorisant une croissance fondée sur le progrès social dont l'existence de services publics forts est l'une des garanties majeures.

La CGT juge urgent de construire, dans l'unité la plus large, les convergences de lutte au sein de l'ensemble des secteurs publics et privés pour imposer d'autres choix et mettre en échec l'ensemble de ces politiques de faillite sociale et économique visant à maintenir les privilèges des patrons voyous et des plus fortunés.

515
milliards d'€
 C'est le montant annuel du gâchis fiscal soit :

- 65 Milliards** d'aides publiques aux entreprises
- 360 Milliards** Plan en faveur des banques
- 75 Milliards** Niches fiscales
- 15 Milliards** de Paquet Fiscal

ALORS QUE L'ETAT FINANCE LES SPECULATEURS HOLD-UP SUR NOS SALAIRES RECLAMONS NOTRE DU

Cette année encore l'évolution de nos salaires sera bien en-dessous de l'inflation qui sera supérieure à 3% tandis que la valeur du point aura augmenté de 0,5% au 01/07 et de 0,3% au 01/10/2008.

Pour les fonctionnaires c'est la super-austérité alors que les pertes antérieures sont considérables.

Les ministres tentent un numéro d'illusionniste en tentant de nous convaincre qu'à l'aide de la Garantie Individuelle de Pouvoir d'Achat (GIPA) notre pouvoir d'achat sera maintenu.

La DSF annonce que 149 agents en poste sur la DSF 31 en bénéficieraient

(aucun de catégorie C!!!).

Comme le montrent les quelques exemples ci-dessous les pertes réelles de pouvoir d'achat sont loin d'être compensées. Ils ont été calculés avec un « calculateur » en ligne sur les sites nationaux de la CGT, chacun(e) peut s'y référer.

Pour la GIPA le ministère compare le traitement brut annuel détenu à l'indice du 31/12/2007 avec celui détenu à l'indice du traitement du 31/12/2003 majoré de l'inflation sur la période soit 6,77%.

Pour chiffrer les pertes réelles de pouvoir d'achat le calculateur élaboré par la CGT mesure le retard non rattrapé de la valeur du point sur l'évolution des prix.

PAUVRES TRAIERS:
CETTE ANNEE ILS VONT DEVOIR
SE SERRER LA CEINTURE!



75 %

C'est la part moyenne des revenus des ménages absorbée par les dépenses contraintes (eau, gaz, électricité, impôt, nourriture)

Quelques exemples :

GRADE	INM 2003	INM 2007	GIPA	INM 2004	INM 2005	INM 2006	INM 2007	PERTE REELLE PA
AA 5ème	290	305	0	290	306	306	307	1446€
C 2 10ème	362	395	0	362	379	384	384	1806€
CP 7ème	488	514	0	513	513	513	514	2440€
Insp 10ème	544	544	0	544	583	584	584	2750€
AA 7ème	315	324	37	315	315	316	324	1514€
C2 7ème	362	370	113	361	361	369	370	1742€
Insp 12ème	641	642	1016	641	641	641	642	3049€

INM= indice net majoré qui figure sur notre fiche de paye

Les pertes cumulées de pouvoir d'achat représentent de 2003 à 2007 l'équivalent de la rémunération annuelle primes comprises divisé par 12.

Ne nous laissons pas faire réclamons notre dû.

LAURENCE PARISOT DEVIENT FERME!



L'INDEMNITE DE RESIDENCE MENACEE PAR LA RGPP

Faisant suite au mouvement de Mai-Juin, la DGFiP a émis un avis favorable pour l'octroi de l'indemnité de résidence et soumis la décision à l'arbitrage du Ministre.

A l'occasion des questions d'actualité à l'assemblée nationale, les parlementaires de Haute-Garonne sont intervenus pour appuyer cette revendication.

Suite à l'interpellation des députés, la réponse formulée par E WOERTH est sans ambiguïté et témoigne de la volonté explicite du gouvernement de remettre en cause l'indemnité de résidence.

En effet, dans le cadre de la RGPP, le Ministre considère ce dispositif désuet et plaide pour une réflexion plus globale sur le mode de rémunération des agent(e)s.

Ainsi, le ministre de la fonction publique vient de décider la mise en oeuvre de « primes de fonctions et résultat » pour près de 200 000 fonctionnaires de l'Etat de la filière administrative. Cette prime pourra s'élever au maximum à 14 400 euros par an aux postes à forte responsabilité.

En clair, au travers de cette nouvelle mesure et du rapport SILICANI, le gouvernement souhaite casser les grilles indiciaires et établir la rémunération des fonctionnaires sur les notions de mérite et de performance.

Dans un contexte de fortes tensions économiques et sociales engendrées par une crise financière résultant des politiques de récession sociale, nous jugeons nécessaire de mettre en place un haut-niveau de mobilisation pour mettre en échec les projets liquidateurs poursuivis par ce gouvernement libéral.

A propos, de l'indemnité de résidence, les syndicats CGT Service Public ont décidé d'interpeller leurs Directions pour mettre une pression supplémentaire sur le gouvernement.

Le CTPD réclamé par la CGT IMPOT et convoqué à l'initiative des Organisations Syndicales se tiendra le 25 Novembre.

L'ordre du jour portera :

- sur le BILAN des SIE,
- organisation des accueils finances,
- organisations des services...

EN BREF

770 millions : C'est le montant, en euros, de l'économie dégagée par la suppression de 30 529 postes de fonctionnaires de l'État prévue en 2009. La somme versée aux agents en retour atteindra 388 millions d'euros, d'après le rapport sur la dépense publique annexé au projet de loi de finances 2009.

Retraite et validation des services auxiliaires pour les fonctionnaires :

Attention au 31/12/2008 !

Les services d'auxiliaire ou de contractuel, dits de non titulaire, accomplis dans la fonction publique peuvent être pris en compte pour le calcul de la pension des fonctionnaires dans les conditions suivantes :

Demander la validation à l'administration. Cette demande porte obligatoirement sur l'ensemble des services accomplis en qualité d'auxiliaire.

La demande doit être présentée avant la radiation des cadres et dans le délai suivant :

- **Avant le 31 décembre 2008, si vous avez été titularisé avant le 1er janvier 2004.**
- **Dans les deux ans suivant la titularisation, lorsqu'elle est postérieure au 1er janvier 2004.**

Afin de débattre de l'avenir des administrations financières dans le Comminges, la CGT IMPOT et TRESOR sollicite une audience avec les élus locaux et notamment le Maire de ST GAUDENS pour évoquer la situation du futur Hôtel des Finances

POUR UNE VRAIE POLITIQUE DU LOGEMENT SOCIAL POUR LES AGENT(E)S DE HAUTE-GARONNE

La Fédération des Finances CGT s'est battu de longue date pour généraliser les parcs de logements sociaux à l'ensemble de la province.

Cette bagarre avait conduit à la promesse de mise à disposition de 70 logements sociaux pour les agent(e)s de la Haute-Garonne.

Prenant acte du manque de volonté des Directions Locales, la plate-forme revendicative forgée lors des mouvements de Mai-Juin a tenu à confirmer les décisions prises par le Ministère sur le présent dossier.

Cela s'est traduit par un recensement des besoins en logement effectué par les services sociaux. **A ce jour les résultats de l'enquête n'ont toujours pas été communiqués.**

Peu de dossiers de collègues ont été finalement retenus.

Comme pour les logements HLM, deux critères sont prépondérants : conditions de ressources mais aussi composition du foyer fiscal.

Le nombre "restreint" de dossiers sélectionnés s'expliquent par le fait que **les premiers logements livrables** au 15/12/2008 dans la résidence située route de Labège, engoncés entre la route et la voie ferrée, **sont des T3 et des T4.**

Il nous a été indiqué qu'aucun logement supplémentaire ne serait livré tant que ceux déjà mis en circulation ne seraient pas pourvus.

Or les services sociaux ont reçu "beaucoup" de demandes de personnes seules.

Par ailleurs, en cas de vacance prolongée, une des hypothèses envisagées serait d'offrir la possibilité aux Agences Privées, avec qui les conventions ont été conclues, de mettre les logements vides en location le temps de trouver un agent intéressé. C'EST VERITABLEMENT SCANDALEUX!!!

AUJOURD'HUI AU CONSEIL DES MINISTRES:



Les engagements pris par les Directions Locales de traiter en priorité la question du logement social doivent se concrétiser sur le terrain,.

Lors du prochain CDAS, prévu le 15 décembre, la CGT interviendra pour exiger que l'ensemble des logements budgétés soient livrés et que l'offre et la localisation des logements correspondent réellement aux besoins des collègues.

Par ailleurs, les conditions de ressources fixées par la DPAEP (Politiques sociales et conditions de travail) à remplir sont trop restrictives et obsolètes par rapport à la dégradation du pouvoir d'achat subie par les collègues.

A titre d'exemple, un couple, sans enfant, d'agents de catégorie C en début de carrière, ne peut prétendre à l'attribution d'un logement social.

Les Directions Locales et les Services Sociaux doivent assouplir le dispositif en corrigeant le plafond des ressources à remplir.

Toujours à l'occasion de ce prochain CDAS, la CGT en profitera pour intervenir également au sujet de la restauration collective et faire respecter les engagements,

NBI

A l'occasion des prochains CTPD et CTPL, la CGT réaffirmera et exigera la satisfaction de la revendication portée consistant à octroyer aux agents du Mirail une NBI spécifique analogue à celle perçue par les agent(e)s de MANTES LA JOLIE en raison de l'implantation de leurs service dans une zone sensible urbaine.



- Le montant de cette allocation de sujétion particulière, se calcule ainsi : **ACF X 33 POINTS SOIT 38,19 x 33 = 1260 € pour l'année.**
- Elle est versée en deux fois soit 60% en Septembre et 40% en Janvier. Ses sommes sont imposables.

Le calcul est valable pour un agent travaillant à temps complet et s'effectue au prorata pour les congés maladie, les congés parentaux et les temps partiels.